



**Procès-verbal de la réunion
du 8 décembre 2017**

adopté le 23 février 2018

**COMITÉ DE BASSIN
109^{ème} séance
(15^{ème} séance du 9^{ème} mandat)**

ORDRE DU JOUR

I.	Adoption de l'ordre du jour.....	3
II.	Approbation du projet de procès-verbal de la séance du 29 septembre 2017.....	3
III.	Renouvellement partiel du Comité de bassin	3
1.	<i>Accueil des nouveaux membres.....</i>	3
2.	<i>Élection du Président du Comité de bassin Rhin-Meuse</i>	4
3.	<i>Élection des Vice-Présidents du Comité de bassin Rhin-Meuse et désignation des membres du Conseil d'administration de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse</i>	5
IV.	Points d'actualités.....	9
V.	Préparation du 11ème Programme	12
VI.	Conclusions	13

La séance est présidée dans un premier temps par **M. TIRLICIEN**, Doyen de la.

Le Président confirme que le *quorum* nécessaire est atteint.

Le Président indique qu'il présidera la séance, en sa qualité de doyen du CB, jusqu'à l'élection du nouveau président du CB qui aura lieu au cours de la séance.

I. Adoption de l'ordre du jour

Le Président présente et met aux voix l'ordre du jour.

En l'absence de remarques, l'ordre du jour est adopté.

II. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du 29 septembre 2017

En l'absence de remarque, le procès-verbal de la séance du 29 septembre 2017 est approuvé.

III. Renouvellement partiel du Comité de bassin

1. Accueil des nouveaux membres

Le Président accueille M. GOURTAY, nouveau secrétaire général aux affaires régionales (SGARE) du Grand Est, et M. FORRAY, président du CA récemment nommé, avant de remercier les équipes de l'AERM qui ont préparé la séance. Il salue les nouveaux membres du CB, et les invite à se lever pour se faire connaître des autres membres présents.

Après cet accueil, et avant de procéder à l'élection du nouveau Président, le Président présente la liste des pouvoirs, de manière à ce que ceux qui disposent d'une procuration ne l'oublient pas au moment du vote.

Liste des pouvoirs :

- M. BOULY à M. DARBOIS ;
- M. BUCHERT à M. INGWILLER ;
- M. DECOBERT à Mme BULOUE ;
- M. DEPAIX à Mme NORMAND ;
- M. GRAPPE à M. DIETMANN ;
- M. HABIG à M. DIETMANN ;
- M. HARMAND à Mme NORMAND ;
- Mme RAVENEL à M. PEDUZZI ;
- M. SPEISSMANN à M. DARBOIS ;
- M. CHEVRIER à M. BAUER ;
- M. HAGUENAUER à M. NEU ;
- M. JACQUIN à M. PELLETIER ;
- M. MOLL à M. MOUCHOT ;
- M. VANIER à M. GOUVEIA ;
- M. HOUTEER à la DREAL Grand Est ;
- M. JEROME à la DREAL Grand Est ;
- M. RENAUD à l'AFB.

2. Élection du Président du Comité de bassin Rhin-Meuse

Le Président annonce que M. GAILLARD est candidat à sa propre succession. Il s'enquiert de l'existence d'autres candidatures pour cette responsabilité.

M. INGWILLER apporte, au nom des collectivités, son soutien à M. GAILLARD. Il salue sa compétence, son rayonnement et son implication dans la politique de l'eau. Il rappelle par ailleurs que M. GAILLARD occupe ce poste depuis de nombreuses années. Pour toutes ces raisons, les collectivités ne souhaitent pas proposer d'autre candidat.

Le Président remercie M. INGWILLER pour son intervention, et souligne que le CB est animé par un esprit de débat ouvert, de co-réflexion et de codécision. Il salue à son tour la qualité de la présidence de M. GAILLARD, qui a su faire preuve d'une écoute attentive à la diversité des opinions, et faire en sorte que les avis retenus bénéficient de l'adhésion du plus grand nombre.

Le Président invite le Directeur à faire une présentation des détails techniques de cette élection, de manière à ce qu'elle se fasse dans le respect des règles.

M. HOELTZEL fait un point d'organisation matérielle de l'élection. Il explique la procédure, et demande que le matériel de vote soit remis aux membres du CB n'ayant pas été identifiés à leur entrée dans la salle. Une fois que tous sont équipés, il annonce qu'il peut être procédé au vote. Il indique la méthode de vote, ainsi que l'urne prévue à cet effet.

M. LECLERC est désigné comme scrutateur de ce premier vote, en sa qualité de plus jeune membre du CB.

Il est procédé au vote.

Au terme du vote, et pendant le dépouillement, Le Président invite M. GUIRLINGER à présenter le compte-rendu de la Commission Planification.

Présentation du compte-rendu de la Commission Planification du 14 novembre 2017

M. GUIRLINGER assure la présentation à partir d'une projection et d'un document sur table.

Le Président remercie M. GURLINGER pour sa présentation, et demande si cette dernière suscite des questions. Alors que le dépouillement se poursuit, il invite M. DARBOIS à présenter le Plan d'adaptation au changement climatique.

Informations relatives à l'approbation du Plan Changement Climatique

M. HOELTZEL indique qu'un projet de Plan est disponible dans le dossier de séance. Il rappelle aux nouveaux membres du CB qu'il s'agit d'une commande du ministère de l'Environnement faite à tous les Comités de Bassin de France.

M. DARBOIS assure la présentation à partir d'une projection et d'un document sur table.

Le Président remercie M. DARBOIS pour sa présentation, et rappelle que ce n'est qu'un point d'étape, un autre groupe de travail étant prévu le 12 janvier afin d'affiner ce Plan d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

Résultats de l'élection du Président

Le Président donne les résultats du vote :

- 58 votants ;
- 1 vote blanc ;
- 57 votes exprimés, en faveur de Claude GAILLARD, élu à l'unanimité.

La délibération n° 2017/18 portant sur l'élection du Président du Comité de bassin est adoptée.

M. TIRLICIEN adresse toutes ses félicitations à M. GAILLARD, et lui transmet la présidence de la séance.

La séance est désormais présidée par M. GAILLARD.

Le Président remercie les membres du CB pour cette confiance, renouvelée pour les anciens, et accordée pour les nouveaux. Se remémorant ses liens antérieurs avec M. TIRLICIEN, il fait part du plaisir qu'il a eu à travailler avec lui, lui exprime ses vœux d'amitié, et partage sa joie qu'il ait présidé son élection de renouvellement.

Le Président accueille ensuite M. GOURTAY, qui a rejoint la région Grand Est depuis un mois, et précise que le CB est sensible à sa présence, - tout comme il l'avait été à la venue du Préfet lors de la précédente séance -, qui témoigne de l'intérêt accordé à l'AERM. Il précise les spécificités de l'Agence, qui n'est pas une instance politique à proprement parler. Il y règne respect, confiance et liberté ; chacun a le droit et le devoir de s'y exprimer, chacun respecte les opinions qui y sont exprimées, et les débats jouent un rôle crucial. Le Président admet être très attaché à cette structure, car c'est la seule qui permette de vrais débats animés par un sens aigu de l'intérêt général.

Le Président explique ensuite qu'un élu du Sénat et un élu de l'Assemblée nationale siégeront au CB. Bien qu'ils ne soient pas présents ce jour, le Président rappelle qu'ils sont les bienvenus.

Le Président accueille également le nouveau président du CA, M. FORRAY, - dont le mandat a commencé la veille par un CA intense, dans le contexte de la loi de finances -, et lui adresse ses vœux de bienvenue. Il lui souhaite le meilleur, et le remercie par avance pour le travail qu'il consacrera à l'AERM.

Le Président remercie enfin les intervenants ayant procédé à la présentation des travaux de la Commission de Planification et les travaux sur le Plan Changement Climatique. Toujours dans un objectif de pédagogie à l'intention des nouveaux membres du CB, il explique que les projets de l'AERM s'inscrivent dans un temps long, qui se traduit par un travail au sein des Commissions. Du fait de cette particularité, il exprime son souhait que des points d'étape soient régulièrement présentés, de manière à ce que les débats en CB soient le plus en phase possible avec l'évolution des travaux dans les commissions techniques. Cela lui semble d'autant plus important que ces travaux aboutissent à l'élaboration de documents dans lesquels l'AERM ou le comité de bassin s'engage. Il souligne la qualité des documents produits par les groupes de travail et les commissions techniques et remercie tous les membres du CB qui y contribuent.

Avant de poursuivre la séance, le Président remercie à nouveau les membres du CB pour leur confiance, et s'en dit très touché.

3. Élection des Vice-Présidents du Comité de bassin Rhin-Meuse et désignation des membres du Conseil d'administration de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse

Le Président invite M. HOELTZEL à faire un point sur le renouvellement partiel du CA.

M. HOELTZEL assure la présentation à partir d'une projection et d'un document sur table.

Le Président explique que, pour l'élection des Vice-Présidents, il sera procédé à un vote par collège : il n'y aura donc pas de vote public. Il propose une suspension de séance, afin que les collègues puissent se mettre d'accord sur le vote. Avant cette suspension, il invite M. HOELTZEL à expliquer plus en détails les modalités du vote.

M. HOETLZEL annonce les changements dans les textes concernant l'élection des Vice-Présidents, qui ne sont plus élus par l'assemblée plénière du CB. Les nouvelles modalités de vote conduisent à l'élection de quatre Vice-Présidents. Un premier vote aura lieu au sein du collège des collectivités. Les trois suivants concernent le collège des usagers, au sein duquel il faudra élire un Vice-Président pour chacun des trois sous-collèges qui le constituent :

- un représentant pour le secteur de l'industrie,
- un représentant pour les secteurs de la sylviculture, de la pêche et de l'agriculture, et,
- un troisième représentant pour le sous-collège des usagers non professionnels, - c'est-à-dire le monde associatif, les consommateurs et les personnalités qualifiées.

Malgré le cloisonnement des élections par collège, les différents votes auront lieu simultanément, ce qui est permis par la répartition de bulletins de votes de couleurs différentes entre les différents collèges. M. LECLERC agira à nouveau en tant que scrutateur de ce vote.

M. HOELTZEL présente ensuite la procédure de vote pour l'élection au CA. Deux procédures différentes sont à distinguer, en fonction du collège d'appartenance du votant :

- Pour le Collège des collectivités, le scrutin de liste sera employé. Une liste candidate a été transmise aujourd'hui par M. INGWILLER, vice-président du CA. Il s'agit pour l'instant de la seule liste que l'AERM ait reçue, mais les candidatures restent ouvertes jusqu'au commencement du vote ;
- Pour le Collège des usagers, le vote est plus complexe. Six places, pré-fléchées en fonction des sous-collèges, sont à attribuer. L'élection concernant ces postes sera facilitée par des bulletins de couleurs différenciées pour chaque collège. Une fois ces postes pré-fléchés attribués, cinq postes seront ensuite ouverts à l'ensemble du collège des usagers, sans pré-fléchage par sous-collège. Il faudra, en temps voulu, recenser les candidatures et procéder au vote, dans une urne dédiée : chaque votant devra inscrire au maximum cinq noms sur son bulletin.

M. HOELTZEL annonce une suspension de séance, opérée à la demande du collège des usagers, et indique qu'au cours de cette suspension, il pourra répondre à des questions sur le mode de scrutin, sans pour autant assister aux délibérations.

La séance est suspendue pour le Collège des usagers, mais se poursuit pour le collège des collectivités.

Le Président donne la parole à M. INGWILLER.

M. INGWILLER rappelle l'importance de la représentativité géographique des mandats au sein de la liste élue par le Collège des collectivités. Il annonce que la liste aujourd'hui présentée a été construite après une consultation de tous les anciens membres du CA, visant à déterminer s'ils souhaitaient se présenter à leur propre réélection. Il annonce alors qu'une difficulté a été rencontrée lors du choix d'un représentant pour le département des Ardennes, Mme DEVIE ayant annoncé tardivement qu'elle quittait son mandat. Afin de garantir la représentation de tous les départements, elle a été remplacée par M. DEPAIX, maire et président de l'Association des maires des Ardennes.

M. INGWILLER annonce être très satisfait de cette candidature. Il présente ensuite la composition de la liste candidate à la représentation du collège des collectivités. Il précise qu'à l'heure actuelle, aucune autre liste n'été proposée.

M. TIRLICIEN souligne le caractère équilibré de cette liste, conçue dans un objectif de co-construction, et qui par conséquent n'appelle pas à une opposition forte d'après lui.

Le Président indique que le collège des collectivités peut procéder au vote.

M. INGWILLER rappelle l'importance de la parité pour la vice-présidence de la liste. Il propose donc à ce que la liste soit présidée par Mme NORMAND.

Les membres du collège des collectivités procèdent au vote.

À la suite du vote du collège des collectivités, le **Président** indique que M. HOELTZEL va rappeler les candidats, puis le collège des usagers pourra voter.

M. HOELTZEL rappelle la procédure pour la bonne information de l'ensemble du CB. Il indique le nom des candidats pour chaque poste. Concernant la répartition des postes pré-fléchés par sous-collèges, il n'y a qu'un seul candidat pour chaque poste. Les votes porteront donc sur ces uniques candidatures :

- M. BAUER pour la représentation du monde industriel ;
- M. PELLETIER pour la représentation du monde agricole ;
- M. REININGER pour la représentation du monde associatif et des personnalités qualifiées ;
- M. ERB pour la représentation de la pêche amateur ;
- M. BECKER pour la représentation de la pêche professionnelle et de l'aquaculture ;
- M. DELALLE pour la défense des consommateurs.

Concernant les cinq postes à pourvoir qui ne sont pas pré-fléchés, M. HOELTZEL a recensé neuf candidatures. Il énonce les noms des candidats. Le vote permettra de les répartir.

Le collège des usagers procède au vote.

Le Président indique que le Collège des usagers a terminé de voter ; la séance peut donc reprendre.

Renouvellement des postes vacants dans les Commissions techniques (Commission Planification, COMINA, CAB, CIB et CIPEC)

Le Président demande aux représentants des différents Collèges si un accord a été trouvé quant au renouvellement des postes vacants dans les Commissions techniques. Si aucun accord n'a été trouvé, il suggère de reporter ce point à une prochaine séance, celle-ci ayant pris du retard.

En l'absence d'opposition à cette proposition, le Président retire ce point de l'ordre du jour.

Adoption du règlement intérieur du Comité de bassin Rhin-Meuse

M. HOELTZEL assure la présentation à partir d'une projection et d'un document sur table.

Le Président s'enquiert des questions éventuelles. Il indique que l'article 18bis est retiré de la proposition de règlement intérieur soumise ce jour.

Le règlement intérieur du Comité de bassin Rhin-Meuse est adopté à l'unanimité.

La délibération n° 2017/20 portant sur l'adoption du règlement intérieur du Comité de bassin est adoptée.

Examen des avis issus de la consultation des collectivités sur le projet de SOCLE (stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau) - Avis du Comité de bassin

Mme GAY introduit la présentation. Elle commence par rappeler que la consultation des collectivités a déjà été menée, et qu'il s'agit aujourd'hui de recueillir l'avis du CB. Elle indique ensuite que des débats législatifs sont en cours et à venir sur ces sujets de compétences en matière de GEMAPI et d'organisation concernant l'eau et l'assainissement. Elle précise que ces travaux en cours ne remettent pas en cause les travaux menés par l'AERM, car ces derniers ne sont pas prescriptifs, mais indicatifs. Ils ont en effet été conçus dans une logique de mise en exergue des enjeux sur les territoires, et non d'organisation figée, l'esprit étant de faire de ces travaux un outil pour avancer dans les secteurs ayant les enjeux les plus sensibles. Elle explique que les travaux législatifs seront pris en compte par l'AERM lors de la mise en œuvre du projet SOCLE.

Mme GAY explique enfin que la présentation assurée par M. JURDY portera sur les retours obtenus lors de la consultation des collectivités, et sur les évolutions qui peuvent en être tirées.

M. JURDY assure la présentation à partir d'une projection et d'un document sur table.

Le Président remercie M. JURDY pour sa présentation et ouvre le débat sur ce sujet.

Débat

M. DIETMANN souhaite savoir si la SOCLE a été soumise à la réalité de la mise en application de la GEMAPI. Mentionnant ses doutes sur les possibilités d'application concrète du document qui sera approuvé aujourd'hui, en raison de la réalité des différents transferts-fusions-adaptations légales et autres modifications, il demande s'il est prévu qu'il y ait une révision de la SOCLE à l'aune de modifications fortes à l'échelle des collectivités.

M. JURDY répond qu'en tant que partie du SDAGE, la SOCLE sera révisée en même temps que ce dernier, à savoir d'ici décembre 2021. Compte tenu des délais de travail, les travaux de réflexion seront entamés dès 2020. Il rappelle que la construction de la SOCLE s'est faite dans l'adaptation aux évolutions récentes, notamment la fusion des EPCI du 1^{er} janvier 2017. Il souligne les efforts d'anticipation, notamment sur le transfert des compétences relatives à l'eau potable et à l'assainissement, qui ne sera effectif qu'en 2020, et qui est déjà pris en compte dans la SOCLE. Pour conclure, il annonce que, sauf grand bouleversement nécessitant une révision anticipée, il n'y aura pas de révision avant la révision complète du SDAGE, c'est-à-dire 2020.

M. PEDUZZI souhaite intervenir sur deux points :

- En premier lieu, il souhaite corriger la présentation qui est faite quant au sujet du transfert de compétences en matière d'eau potable et d'assainissement. Il rappelle les engagements pris par le président de la République lors du Congrès des maires, qui a annoncé qu'il appartiendra à chaque territoire de décider de son organisation, et qu'il aura la liberté de conserver ces compétences au niveau communal, ou de le transférer à l'intercommunalité, voire au département ou à la Région. Son vœu est donc que les présentations relatives aux transferts des compétences restent fidèles à ce que le président de la République a dit ;
- Il appelle ensuite à la méfiance dans la création d'espaces d'actions. Il lui semble important de préférer les espaces de petite taille permettant d'entreprendre des actions concrètes dans des délais relativement courts, aux grands espaces dans lesquels il est difficile d'agir. Il souligne en effet que, plus les espaces sont grands, plus les parties prenantes sont nombreuses, et plus il y a de divergences sur les ordres de priorité à donner aux projets. Dans une telle situation, moins d'actions sont menées. Sans nier l'intérêt d'une surface suffisamment grande pour pouvoir mettre en place des actions au niveau de la GEMAPI, il préconise de conserver des focales d'actions de petite taille, garante de l'efficacité des projets.

Mme GAY partage cet avis sur l'enjeu d'articulation entre grande et petite échelles. Elle indique que l'AERM est tenue d'agir dans le cadre du droit actuel, mais qu'elle évoluera avec les modifications législatives à venir. Elle insiste de nouveau sur le fait que les formulations inscrites dans la SOCLE ne prescrivent pas de façon fermée la structuration et l'organisation des actions.

Le Président ajoute que la SOCLE ne prescrit pas l'organisation ; elle définit une stratégie d'organisation. Ce mode de fonctionnement permet des changements d'organisation en cas de nécessité. Par conséquent, rien n'est figé.

M. PEDUZZI émet des doutes sur le caractère flexible de la SOCLE.

D'après **M. HOELTZEL**, la SOCLE a le mérite d'avoir été conçue en collaboration avec les représentants des collectivités, ce qui a permis l'existence d'un dialogue. Il pense par conséquent que le contenu du texte reflète bien la volonté des acteurs locaux.

Le Président soumet la SOCLE à l'approbation du CB.

Le document est adopté à l'unanimité.

La délibération n° 2017/22 portant avis sur le projet de stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau (socle) du bassin Rhin-Meuse est adoptée.

IV. Points d'actualités

Le Président introduit la présentation de M. HOELTZEL. Il explique qu'il s'agit de donner des éclairages sur la loi de finances 2018 et ses impacts sur l'AERM, ainsi que sur la lettre de cadrage transmise la veille par le Ministre. L'objet de cette présentation est de permettre à tous de visualiser la situation et les contraintes nouvelles qui peuvent s'imposer à l'Agence.

M. HOELTZEL assure la présentation à partir d'une projection et d'un document sur table.

Débat

M. TIRLICIEN exprime des inquiétudes. Il constate la dualité de la situation. D'une part, certaines collectivités territoriales subissent des réductions budgétaires drastiques et doivent faire des économies sérieuses, y compris sur le renouvellement de leurs réseaux d'assainissement et d'eau potable. D'autre part, les discours officiels soutiennent que ces problématiques s'inscrivent dans le temps long, et qu'il est par conséquent possible d'envisager des économies pour prévoir de grands investissements d'avenir. Il souligne l'incohérence du discours qui, à la fois, réduit les budgets et réaffirme l'importance de la question des réseaux d'eau dans les enjeux de demain.

Il estime qu'il serait plus pertinent de partir du constat que les agences de l'eau ont des moyens pour réaliser des investissements d'avenir, et donc de leur donner la possibilité de disposer de capacités d'intervention plus fortes pour accompagner les collectivités locales et travailler sur la question de la qualité de la ressource en eau. Il relève des contradictions dans le discours du président de la République, et regrette que cela annonce d'autres difficultés à venir sur la question de l'eau

M. DARBOIS souhaite revenir sur le vote du budget lors du CA. Il rappelle que celui-ci a été voté avec la quasi-abstention des représentants des collectivités locales, qui ont exprimé leurs inquiétudes. Alors qu'il est demandé à l'AERM de travailler sur l'urgence climatique, M. DARBOIS souligne l'importance des retours et des propositions, qui sont les moteurs de l'action locale. Le temps des solutions débute ; cela nécessite l'engagement de ressources, de temps et d'accompagnement. Tout en restant optimiste sur la capacité de l'AERM à rebondir, il regrette que ce soit à ce moment précis que soient mises en place les coupes budgétaires. D'après lui, c'est un mauvais signal pour le développement durable.

M. DARBOIS rappelle notamment que l'AERM, dans le cadre de l'appel à projets « eau et énergie », accompagne des projets innovants, reproductibles, pour lesquels le retour sur investissement n'est pas satisfaisant, ce qui freine l'investissement des collectivités locales et des entreprises.

M. BAUER déclare qu'il n'est pas dans ses habitudes de s'inquiéter ; son inquiétude actuelle porte sur la pérennité du système des agences de l'eau. En sa qualité de président de la Commission des programmes, il explique que la réduction du budget de 25% conduira irrémédiablement à une réduction des actions qui auraient pu être envisagées. Il rappelle l'attachement de l'AERM au principe d'efficacité : avec moins de financement, elle sera obligée de se concentrer sur un nombre réduit d'actions.

Il estime par ailleurs que le président de la République est un peu réducteur, lorsqu'il annonce que les budgets octroyés aux agences conduisent à des trésorerie excédentaires injustifiées.. Il faut prendre en effet les engagements pris dans la durée et la nécessité. Il rappelle que les agences de l'eau permettent de garantir le respect des engagements communautaires liés à la DCE. La réduction récurrente de leurs moyens d'action pourrait bien coûter cher à l'Etat dans un proche avenir.

Revenant sur le budget voté la veille par le CA, il justifie le vote des industriels. En période de disette, il faut être innovant, et ce d'autant plus que les contraintes sont nombreuses ; bien qu'en désaccord avec un certain nombre de points, le budget a été voté afin de ne pas entraver le système, qui est garant de l'action concrète.

M. BENOIT prend la parole au nom du Conseil scientifique du CB. Il exprime tout d'abord sa déception vis-à-vis du fonctionnement de la République française par rapport à d'autres pays européens. Il regrette l'absence de missions d'étude permettant d'établir des décisions publiques basées sur des faits scientifiques reconnus et actés. Il admet que la décision publique repose en partie sur des questions budgétaires, mais il déplore que les faits de recherche scientifique ne soient pas pris en compte. Il appelle l'Agence à impliquer les chercheurs dans les débats, dans la mesure où les rapports publics publiés n'intègrent pas les derniers faits de recherche. L'objet de cette requête est d'éviter que des décisions publiques soient prises uniquement sur la base de critères budgétaires.

M. BENOIT souligne qu'à ce jour, il n'a été contacté en dehors de l'AER, par aucune mission publique pour une consultation d'experts scientifiques. D'après lui, cela indique que celles et ceux qui ont été mandatés par la République ne s'intéressent absolument pas aux faits scientifiques pour réfléchir à l'évolution du système. Il se veut néanmoins rassurant sur ce point, en expliquant que ce n'est pas un défaut de l'AERM, mais un trait commun à toutes les agences, lui-même travaillant également avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Il conclut en déplorant que la République ne croie plus en sa science, mais uniquement en ses finances.

Le Président souhaite faire trois observations :

- En premier lieu, il rappelle qu'en métropole, les agences n'ont pas été suffisamment raisonnables sur l'équilibre entre recettes et dépenses. En raison du décalage budgétaire biannuel au sein des agences, ce déséquilibre s'est traduit par des niveaux de trésorerie très élevés dans la plupart des agences. Pour sa part, l'AERM a mieux géré cet équilibre que les autres, et dispose aujourd'hui d'un bas niveau de trésorerie. Ce décalage d'adaptation entre l'AERM et les autres agences pose des problèmes quant à la répartition des budgets : doivent-ils être répartis de manière proportionnelle ou en fonction du montant de la trésorerie de chaque agence ? Le Président annonce qu'il plaidera pour que la répartition soit faite au regard de la trésorerie de chacun, de manière à ce que ceux qui ont bien géré leur budget par le passé soient moins pénalisés que ceux ayant mal géré leur trésorerie. Il regrette par ailleurs le manque d'efforts de l'ensemble des agences pour avancer dans la mutualisation des réflexions et des dépenses. Cela affaiblit leur position dans leur argumentation face au gouvernement. Il invite donc à la réflexion sur la mise en œuvre de mutualisations plus ambitieuses ;
- Dans un second temps, il estime que le ministère s'est concentré davantage sur les conditions d'exécution des lois de Finance que sur les enjeux liés à l'eau et à la biodiversité. Le Président considère qu'il est légitime que le système fondé en 1964 fasse l'objet d'un examen critique. Il considère comme une chance le fait que cette inspection conjointe Finances/ Environnement , les Assises de l'Eau annoncées par le Président de la République (printemps) et la mission d'information parlementaire aient lieu de manière simultanée, puisque cela amènera à ce que différents regards soient portés sur le système des agences. Le Président sera particulièrement attentif à la mission d'information parlementaire. Toutefois, il avoue craindre que cette mission ne soit constituée d'élus, enclins à raisonner à partir de la lecture de leur propre territoire ;

- Dans un troisième temps, il revient à la question de la fusion des agences, et annonce qu'il n'est pas convaincu de la pertinence de ce choix. Cela conduirait selon lui à éloigner ces dernières des territoires. Il fait alors le parallèle avec la récente fusion des régions, et déclare attendre de voir dans dix ou quinze ans pour pouvoir vérifier la meilleure efficacité de ces grosses entités par rapport aux anciennes régions, de tailles inférieures. Il n'est donc pas convaincu que la fusion des agences soit très cohérente, ni plus efficace. Il pense qu'elle s'accompagnerait d'une perte de pouvoir de conviction, privant par là-même les agences de leurs moyens d'action.

Faisant un bref rappel sur l'origine des budgets des agences, majoritairement issus des redevances des contribuables, il souligne l'incohérence de certains prélèvements. Il évoque le cas de l'Agence de la Biodiversité, financée directement par l'AERM, et elle aussi prélevée par l'État. Ce système conduit à prélever doublement l'Agence. Il explique son point de vue quant aux coupes budgétaires, exposant qu'avec un niveau de prélèvement de 25%, la limite du système est atteinte. Augmenter davantage les ponctions budgétaires reviendrait selon lui à briser le système. Aussi, il appelle à réfléchir aux moyens disponibles pour faire des économies, travailler avec les autres agences, et définir de nouvelles priorités pour ne pas remettre en cause l'essentiel.

Le Président regrette par ailleurs la mauvaise foi du système quant aux « fuites dans les tuyaux » des réseaux. Il souhaite néanmoins rassembler les énergies autour de la mission principale de l'AERM et la préservation des priorités essentielles. Il rappelle que, si l'Agence avait auparavant un rôle d'assistance aux départements, elle possède aujourd'hui une fonction essentielle d'aide à la reconquête des territoires, dans la mesure où c'est elle qui représente les collectivités rurales.

Pour conclure cette intervention, le Président incite à ne pas désespérer.

M. REININGER annonce qu'il découvre la lettre de cadrage. Il relève qu'il y est mentionné que « les opérateurs de la biodiversité devraient désormais être tous financés par des contributions des agences de l'eau, les ressources de celles-ci voyant leur assiette élargie ». Il demande donc des précisions : quelle est cette assiette élargie ? D'après lui, la logique veut que « l'eau paye l'eau ». Si les agences doivent avoir la double-casquette eau et biodiversité, il faut effectivement envisager d'étendre l'assiette des redevances.

M. HOELTZEL explique que le terme d'élargissement de l'assiette signifie en fait la possibilité pour les agences de financer les projets de biodiversité de toute nature, et ajoute qu'il y a actuellement une réflexion au niveau ministériel portant sur la création d'une nouvelle redevance, qui permettrait de financer la biodiversité.

Le Président indique que ce point a été évoqué avec le Ministre. Ce dernier a indiqué que, même en cas d'élargissement de l'assiette, le montant plafond des redevances resterait. Toute recette supplémentaire serait donc captée par l'Etat. L'élargissement des assiettes n'influe donc pas sur les budgets des agences et on peut s'interroger sur le sens d'une nouvelle redevance dédiée aux actions en faveur de la biodiversité

M. FORRAY précise que, dans le cas où une nouvelle redevance serait créée, le plafond des recettes resterait constant. Cela pourrait donc conduire à une diminution de redevance sur l'eau. Il souhaite clarifier ce point pour permettre à tous de bien comprendre la situation : il n'y aura en aucun cas de recettes supplémentaires, mais des recettes différentes dans un même plafond. Il reconnaît qu'il n'est jamais très simple de trouver une assiette qui soit juste, et qui ne coûte pas trop cher à collecter.

Il évoque ensuite la lettre de mission confiée aux inspections des Finances (IGF) et de l'Environnement (CGEDD) , et rappelle que les porteurs de cette mission ont été désignés il y a moins de dix jours. Il invite par conséquent les scientifiques à ne pas se froisser s'ils n'ont pas encore été consultés sur le sujet, les délais étant très courts. Il se satisfait du fait qu'il y ait, parmi les membres du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable , un très bon niveau de connaissance des politiques de l'eau, de l'environnement et de la biodiversité, mais regrette que l'on ne puisse pas en dire autant de l'IGF.

M. FORRAY défend ensuite l'intérêt de la mission parlementaire. Il regrette qu'au fil du temps, de moins en moins de parlementaires se soient intéressés au sujet de l'eau, et se félicite qu'il y ait beaucoup de nouveaux venus qui y accordent de l'importance. Il invite à relire un rapport du CGEDD sur le prix de l'eau, publié il y a un an et demi. Il pense que le contenu riche de cet ouvrage apportera un éclairage au CB sur des thématiques très variées, et contribuera à l'argumentation lors des rencontres à venir.

M. INGWILLER dit avoir écouté avec attention les propos du Président, qu'il remercie pour son optimisme et sa capacité à toujours garder espoir. Pour sa part, il avoue ne pas avoir grand espoir pour la pérennité des agences de l'eau si la situation actuelle perdure. Il ne peut pas croire qu'il y ait du positif dans la baisse des redevances.

Il rappelle que jusqu'alors, l'AERM avait une image très bonne auprès des collectivités, mais les prélèvements successifs et permanents vont conduire à refuser des financements, ce qui sera incompris. Il souligne que, dans un contexte où les collectivités voient leurs moyens baisser, il aurait été plus logique d'octroyer davantage de ressources financières aux agences de l'eau.

Son constat est donc clair : un changement s'opère. Il reconnaît la nécessité de questionner le mode de fonctionnement des agences de l'eau en vue d'une meilleure efficacité mais il est méfiant des démarches en cours. Pour lui, désarmer les agences de l'eau, qui s'inscrivaient dans le paysage territorial comme des entités efficaces et exemplaires à travers l'Europe, est un véritable drame. Il pense que l'Etat en paiera les conséquences, dans la mesure où il ne pourra pas respecter les échéances prescrites au niveau européen dans la DCE.

V. Préparation du 11ème Programme

M. BAUER assure la présentation à partir d'une projection et d'un document sur table.

M. HOELTZEL présente ensuite la lettre de cadrage du Ministre et les éléments d'orientation qui ont été identifiés par la Commission des programmes.

Résultats de l'élection des Vice-Présidents

M. HOELTZEL annonce les résultats des votes. Il commence par le vote pour l'élection des vice-présidents des collèges :

- 1ère vice-présidente, issue du Collège des collectivités : 26 suffrages sur 27 en faveur de Mme NORMAND ;
- vice-président, issu du Collège des industriels : 14 suffrages sur 14 en faveur de M. BAUER ;
- vice-président, issu du Collège du monde agricole : 6 suffrages sur 7 en faveur de M. PELLETIER ;
- vice-président, issu du Collège des usagers et personnalités qualifiées : 9 suffrages sur 10 en faveur de M. REININGER.

La délibération n° 2017/19 portant l'élection des Vice-Présidents du Comité de bassin est adoptée.

Pour les représentants au CA, M. HOELTZEL rappelle qu'il s'agissait d'un scrutin de liste. Les résultats ont été les suivants :

- Concernant le Collège des collectivités : 27 votes sur 27 ont été exprimés en faveur de la liste présentée par M. INGWILLER, qui rappelle les noms des personnes membres de cette liste nouvellement élue ;
- Concernant le Collège des usagers :

Pour les cinq postes pré-fléchés par sous-collège, sont élus :

- Administrateur représentant la profession agricole : 31 suffrages en faveur de M. PELLETIER. Seul candidat, il est élu.
- Administrateur représentant la profession industrielle : 33 suffrages en faveur de M. BAUER. Seul candidat, il est élu.
- Administrateur représentant les Fédérations départementales de pêche : 31 suffrages en faveur de M. ERB, ainsi qu'un vote blanc et un bulletin nul. Seul candidat, M. ERB est élu.
- Administrateur représentant les Fédérations agréées professions de protection de l'environnement : 22 suffrages en faveur de M. REININGER, ainsi que neuf votes blancs et un vote nul. Seul candidat, M. REININGER est élu.
- Administrateur représentant les associations de consommateurs : 32 suffrages en faveur de M. DELLALE, ainsi qu'un vote blanc. Seul candidat, M. DELLALE est élu.
- Administrateur représentant la pêche professionnelle et l'aquaculture : 33 suffrages en faveur de M. BECKER. Seul candidat, il est élu.

Pour les cinq postes non fléchés, sont élus à la majorité qualifiée :

- M. GEORGE avec 28 voix ;
- M. THEVENET avec 26 voix ;
- M. HENRY avec 21 voix ;
- M. NEU avec 21 voix ;
- M. TRIVINO avec 18 voix.

Le Président remercie M. HOELTZEL pour la présentation des résultats et félicite les nouveaux élus.

La délibération n° 2017/21 portant l'élection des représentants des collectivités territoriales et des usagers au Conseil d'administration est adoptée.

VI. Conclusions

1. Intervention de Monsieur Blaise GOURTAY, SGARE du Grand Est

Après avoir félicité à son tour les nouveaux élus, **M. GOURTAY** évoque la lettre de cadrage du Ministre, et rappelle qu'elle contient des indications sur sa vision des agences et des éléments financiers. Il réfute catégoriquement l'idée évoquée précédemment selon laquelle le retrait de ressources des agences de l'eau soit le signe d'un désengagement pour la transition écologique.

Il remercie ensuite la précédente présentation de M. HOELTZEL, qui montre qu'en réalité, l'augmentation des prélèvements ne représentera que 7% des budgets. Cela correspond à la diminution budgétaire connue par tous les programmes de l'Etat. M. GOURTAY ajoute qu'il ne lui paraît pas abusif que l'Etat s'adresse à l'ensemble de ses opérateurs dans le cadre du redressement budgétaire. Il rappelle qu'il lui semble important, compte tenu de l'importance de la

pression fiscale sur nos concitoyens, que chacun contribue à l'allègement de la pression sur les comptes publics.

En conclusion, M. GOURTAY remercie à nouveau le Président pour son accueil.

M. HOELTZEL donne un très rapide dernier point d'actualité : il signale un récent inventaire des émissions de substances dangereuses. Il explique que ce point jouera un rôle important dans les débats du CB, dans la mesure où ce sont des éléments préoccupants sur la politique eau-santé. Il annonce qu'il faudra étudier la question en détail lors de la prochaine séance.

En l'absence de questions supplémentaires, le Président lève la séance.

Le Directeur général
de l'Agence de l'eau,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, rounded initial 'M' followed by a smaller 'H' and a horizontal line extending to the right.

Marc HOELTZEL

Le Président
du Comité de bassin,






A handwritten signature in blue ink, featuring a large, stylized initial 'C' with a horizontal line extending to the right, and a second, smaller 'G' below it.






Claude GAILLARD



Réunion du Comité de Bassin du 8 décembre 2017 Feuille d'émargement (Collège des collectivités)

Civilité	Nom	Prénom	Collège	Titre	Présent	Représenté par...	Donne pouvoir à	Pouvoirs	Reçoit pouvoir de	Reçoit pouvoir de	Émargement
Mme	ANTOINE	Jocelyne	Collectivités	Conseillère départementale de la Meuse							
M.	BENIMEDDOURE NE	Gaëtan	Collectivités	Maire de Château-Salins (57)							
M.	BERTHIER	Adrien	Collectivités	Maire de Duppligheim (67)	OUI						
M.	BOULY	Serge	Collectivités	Maire de Leneuvre-devant-Nancy	EXCUSÉ		M. René DARBOIS				
Mme	BUCHERT	Maryvonne	Collectivités	Adjointe au Maire de Mulhouse	EXCUSÉ		M. Bernard INGWILLER				
Mme	BULOUE	Béatrice	Collectivités	Maire de Mundolsheim (67) Vice-Présidente de la CU de Strasbourg	OUI			1	M. Philippe DECOBERT		
M.	DARBOIS	René	Collectivités	Adjoint au Maire de la ville de Metz	OUI			2	M. Serge BOULY	M. Stessy SPEISSMANN	
M.	DARDAINE	Antoine	Collectivités	Président du syndicat interdépartemental médian de la Seille	OUI						
M.	DECOBERT	Philippe	Collectivités	Maire d'Aiglemont	EXCUSÉ		Mme Béatrice BULOUE				
M.	DEPAIX	Régis	Collectivités	Maire de Montcornet (08)	EXCUSÉ		Mme Audrey NORMAND				
Mme	DEVIE	Noëlle	Collectivités	Vice-Présidente - Conseil départemental des Ardennes	EXCUSÉ						
M.	DIETMANN	Daniel	Collectivités	Maire de Manspach, Président du SMARL	OUI			2	M. Alain GRAPPE	M. Michel HABIG	
M.	GERBER	Bernard	Collectivités	Conseiller régional du Grand Est	OUI						
Mme	GIMMILLARO	Martine	Collectivités	Vice-Présidente EPTB Meurthe Madon	OUI						

Civilité	Nom	Prénom	Collège	Titre	Présent	Représenté par...	Donne pouvoir à	Pouvoirs	Reçoit pouvoir de	Reçoit pouvoir de	Emargement
M.	GRAPPE	Alain	Collectivités	Vice-Président du Conseil départemental du Haut-Rhin	EXCUSÉ		M. Daniel DIETMANN				
M.	GUILLAUME	Jean-François	Collectivités	Maire de Ville-en-Vermois (54)	OUI						
M.	GUIRLINGER	Christian	Collectivités	Conseiller régional du Grand Est	OUI						
M.	HABIG	Michel	Collectivités	Président du syndicat mixte du bassin de l'III	EXCUSÉ		M. Daniel DIETMANN				
M.	HARMAND	Aide	Collectivités	Maire de Toul (54)	EXCUSÉ		Mme Audrey NORMAND				
M.	HOMÉ	Pierre	Collectivités	Maire de Wittenheim	EXCUSÉ						
M.	INGWILLER	Bernard	Collectivités	Maire de Grassendorf	OUI			1	Mme Maryvonne BUCHERT		
M.	KLÉTHI	Éric	Collectivités	Maire de Bootzheim (57)							
M.	LECLERC	Simon	Collectivités	Conseiller départemental des Vosges	OUI						
M.	MARINI	Jean	Collectivités	Président du syndicat intercommunal d'aménagement de la Nied Allemande	OUI						
M.	MARULIER	Gérard	Collectivités	Maire de Harol	OUI						
M.	MATELIC	Vincent	Collectivités	Maire de Rosselange (57) Président du syndicat des eaux	EXCUSÉ						
Mme	NORMAND	Audrey	Collectivités	Vice-Présidente du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle	OUI			2	M. Régis DEPAIX	M. Aude HARMAND	
M.	PALUSZKIEWICZ	Xavier	Collectivités	Député de Meurthe-et-Moselle	EXCUSÉ						

Civilité	Nom	Prénom	Collège	Titre	Présent	Représenté par...	Donne pouvoir à	Pouvoirs	Reçoit pouvoir de	Reçoit pouvoir de	Émargement
M.	PEDUZZI	Dominique	Collectivités	Maire de Fresse-sur-Moselle	OUI			1	Mme Mireille RAVENEL		
Mme	PITEL	Morgane	Collectivités	Présidente de l'EPAMA	EXCUSÉ						
Mme	RAVENEL	Mireille	Collectivités	Conseillère départementale de la Haute-Marne	EXCUSÉ		M. Dominique PEDUZZI				
M.	REICHHELD	Patrick	Collectivités	Vice-Président du Conseil départemental de la Moselle	OUI						
M.	RIEBEL	Jean-Marc	Collectivités	Vice-Président du Syndicat des eaux et de l'assainissement Alsace Moselle	OUI						
M.	SOULIER	Gilles	Collectivités	Président de la CLE du SAGE Rupt de Mad Esch Trey	OUI						
M.	SPEISSMANN	Stessy	Collectivités	Maire de Gérardmer (88)	EXCUSÉ		M. René DARBOIS				
M.	THOMAS	Jean-François	Collectivités	Conseiller communautaire délégué de Verdun (55)	EXCUSÉ						
M.	TIRLICIEN	Roger	Collectivités	Adjoint au Maire de Moyeuvre-Grande (57)	OUI						




Membres présents	18	Pouvoirs	9	Total	27/40
-------------------------	-----------	-----------------	----------	--------------	--------------



Réunion du Comité de Bassin du 8 décembre 2017 Feuille d'émargement (Collège des usagers)

Civilité	Nom	Prénom	Collège	Titre	Présent	Représenté par...	Donne pouvoir à	Pouvoirs	Reçoit pouvoir de	Reçoit pouvoir de	Émargement
M.	ADAM	Michel	Usagers	Président de la FPPMA des Ardennes	OUI						
M.	BAUER	Gilbert	Usagers	Président de l'Institut français des boissons de la brasserie et de la malterie	OUI			1	M. Thierry CHEVRIER		
M.	BECKER	Jean-Paul	Usagers	Syndicat du Nord Est	OUI						
M.	BERTSCH	Claude	Usagers	Mirabel Lorraine Nature Environnement	OUI						
M.	BESSARD	Christian	Usagers	Représentant de l'association « organisation générale des consommateurs » (ORGECO)	OUI						
M.	BURT	Jean-Marie	Usagers	Vice président de la FPPMA de la Moselle	EXCUSÉ						
Mme	CAMUS	Bernadette	Usagers	Confédération générale du logement de Moselle (CGL57)	OUI						
M.	CHEVRIER	Thierry	Usagers	Compagnie des Salins du Midi et des Salines de l'Est	EXCUSÉ		M. Gilbert BAUER				
Mme	CORSYN	Véronique	Usagers	Directrice du conservatoire des sites lorrains	OUI						
M.	DACLIN	Didier	Usagers	Sylviculture	EXCUSÉ						
M.	DELALLE	Guy	Usagers	Confédération syndicale des familles de Meurthe-et-Moselle	OUI						
M.	DEL COURT	Olivier	Usagers	Association transporteurs fluviaux de France (TFF)							
M.	DUROSSEAU	Michel	Usagers	Conservatoire des sites Alsaciens	OUI						
M.	ERB	Robert	Usagers	Président de la FPPMA du Bas-Rhin	OUI						

Civilité	Nom	Prénom	Collège	Titre	Présent	Représenté par...	Donne pouvoir à	Pouvoirs	Reçoit pouvoir de	Reçoit pouvoir de	Émargement
M.	GAILLARD	Claude	Usagers	Personne qualifiée	OUI						
Mme	GENESSEAU	Valérie	Usagers	CESER Grand Est	OUI						
M.	GEORGE	Michel	Usagers	Directeur achat - DMC CW	OUI						
M.	GOUVEIA	Joao	Usagers	Directeur SOLVAY CARBONATE France	OUI			1	M. Jean-Louis VANIER		
M.	HAGUENAUER	Geoffroy	Usagers	Directeur régional de Véolia eau	EXCUSÉ		M. Patrick NEU				
M.	HENRION	Antoine	Usagers	Président de la Chambre d'agriculture de la Moselle	OUI						
M.	HENRY	Philippe	Usagers	Administrateur CGA Lorraine							
M.	HUCHON	Philippe	Usagers	Directeur du secteur GSM Lorraine	OUI						
M.	JACQUIN	Pierre	Usagers	Directeur GPB	EXCUSÉ		M. Jean-Luc PELLETIER				
M.	LEGRAND	Frédéric	Usagers	Aден Prefa	EXCUSÉ						
M.	METZ	Fabien	Usagers	Chambre d'agriculture de la région Alsace	OUI						
M.	MOLL	Serge	Usagers	Chef du service RQD et QSE Papeterie DS SMITH Kaysersberg	EXCUSÉ		M. Éric MOUCHOT				
M.	MOUCHOT	Éric	Usagers	Responsable environnement de Clairefontaine	OUI			1	M. Serge MOLL		
M.	NEU	Patrick	Usagers	Chef du service environnement ARCELOR MITTAL	OUI			1	M. Geoffroy HAGUENAUER		

Civilité	Nom	Prénom	Collège	Titre	Présent	Représenté par...	Donne pouvoir à	Pouvoirs	Reçoit pouvoir de	Reçoit pouvoir de	Émargement
M.	PELLETIER	Jean-Luc	Usagers	Président de la Chambre d'agriculture de la Meuse	OUI			1	M. Pierre JACQUIN		
M.	RATHUEVILLE	Luc	Usagers	Premier secrétaire adjoint Chambre d'agriculture de Haute-Marne	OUI						
M.	REININGER	Daniel	Usagers	Président d'Alsace Nature	OUI						
M.	REMY	Jean-François	Usagers	Hydrowatt	OUI						
Mme	RIBAYROL- FLESCHE	Anne	Usagers	Personne qualifiée	OUI						
M.	THEVENET	Régis	Usagers	EDF - Unité de production Est	OUI						
M.	TRIVINO	Pedro	Usagers	Responsable des services techniques Peugeot-Citroën	OUI						
M.	VANIER	Jean-Louis	Usagers	Solvay Rhodia	EXCUSÉ		M. Joao GOUVEIA				
Mme	VELINOT	Christiane	Usagers	Association générale des familles du Haut-Rhin (68)	OUI						
M.	WEBER	Mickael	Usagers	Personne qualifiée	OUI						

Membres présents	28	Pouvoirs	5	Total	33/40
-------------------------	-----------	-----------------	----------	--------------	--------------



Réunion du Comité de Bassin du 8 décembre 2017
Feuille d'émargement (Collège des représentants de l'État)

Civilité	Nom	Prénom	Collège	Titre	Présent	Représenté par...	Donne pouvoir à	Pouvoirs	Reçoit pouvoir de	Émargement
M.	MARX	Jean-Luc	État	Préfet de la région Grand Est et du département du Bas-Rhin Préfet Coordonnateur de bassin Rhin-Meuse	EXCUSÉ					
Mme	GAY	Emmanuelle	État	Directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Grand Est	OUI			1	M. Jean-Louis JÉRÔME	
M.	TORTEROTOT	Jean-Philippe	État	Adjoint au Délégué de bassin Grand Est	OUI			1	M. Hugues BIED-CHARRETON	
Mme	KOBES	Nathalie	État	Commissaire à l'aménagement, au développement et à la protection du massif vosgien						
M.	GOURTAY	Blaise	État	Secrétaire général pour les affaires régionales Grand Est	OUI					
M.	CHAGNARD	Sylvestre	État	Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Grand Est	EXCUSÉ	Alain AGUILERA				
M.	BIED-CHARRETON	Hugues	État	Directeur régional des finances publiques de Grand Est et du Département du Bas-Rhin	EXCUSÉ		M. Jean-Philippe TORTEROTOT			
Mme	GIUGANTI	Danièle	État	Directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est						
M.	DIEUDONNÉ	Didier	État	Directeur interrégional du Nord Est de Voies Navigables de France		CHENOT				
M.	DREYER	Erwin	État	Directeur général délégué de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA)						
M.	TOUBOL	Alain	État	Directeur général de l'Établissement Public Foncier de Lorraine						
M.	LANNELONGUE	Christophe	État	Directeur général de l'agence régionale de santé Grand Est	EXCUSÉ	Cécile BILLAUD				
M.	TOULHOAT	Pierre	État	Directeur général délégué du Bureau de Recherches Géologiques et Minières						
M.	JÉRÔME	Jean-Louis	État	Directeur général du Port Autonome de Strasbourg	EXCUSÉ		Mme Emmanuelle GAY			

Ar. Sauter


Civilité	Nom	Prénom	Collège	Titre	Présent	Représenté par...	Donne pouvoir à	Pouvoirs	Reçoit pouvoir de	Reçoit pouvoir de	Émargement
M.	DUBREUIL	Christian	État	Directeur général de l'Office National des Forêts	EXCUSÉ		M. Christophe AUBEL				
M.	AUBEL	Christophe	État	Directeur général de l'Agence française pour la biodiversité	EXCUSÉ	Patrick WEINGERTNER		1	M. Christian DUBREUIL		
M.	THIBault	Olivier	État	Directeur général de l'office national de la chasse et de la faune sauvage	EXCUSÉ	Catherine L'HOTE					
M.	LARROUTUROU	Bernard	État	Directeur général du centre d'étude et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement	EXCUSÉ	Jacques LE BERRE					
M.	LEMAS	Pierre-René	État	Directeur général de la Caisse des dépôts et consignation	EXCUSÉ	Damien AUGIAS					
M.	BOISSIER	Fabrice	État	Directeur général délégué de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie	EXCUSÉ	Christophe REIF					



Présents ou représentés	10	Pouvoirs	3	Total	13/20
--------------------------------	-----------	-----------------	----------	--------------	--------------



Réunion du Comité de Bassin du 8 décembre 2017 Feuille d'émargement (Observateurs et invités)

Civilité	Nom	Prénom	Collège	Titre	Présent	Représenté par...	Donne pouvoir à	Pouvoirs	Reçoit pouvoir de	Reçoit pouvoir de	Émargement
M.	FORRAY	Nicolas	Invité	Président du Conseil d'Administration de l'Agence de l'eau	OUI						
Mme	SOUSSAN-COANTIC	Jocelyne	Invité	Chef de mission de contrôle général économique et financier	EXCUSÉ						
Mme	SOULIAC	Laure	Invité	Commissaire du Gouvernement	OUI						
Mme	LACADÉE	Dominique	Invité	Agent Comptable	EXCUSÉ						
M.	POTIER	Fabien	Invité	Représentant du personnel	OUI						
M.	ROUGANNE	Olivier	Invité	Représentant du personnel / Suppléant	OUI						
M.	BENOIT	Marc	Invité	Président du Conseil scientifique	OUI						
Mme	OLLAGNON	Pauline	Invité	EPAMA	OUI						
M.	DELAHAIE	Sébastien	Invité	EPAMA	OUI						
M.	VERGOBBI	Charles	Invité	DREAL Grand est	OUI						
M.	JURDY	Nicolas	Invité	DREAL Grand est	OUI						
M.	ASSFELD	Daniel	Invité	CIPMS	EXCUSÉ						
M.	SCHREURS	Willem	Invité	CIM	EXCUSÉ						
M.	WENCKER	Jean	Invité	Alsace Nature	OUI						

Civilité	Nom	Prénom	Collège	Titre	Présent	Représenté par...	Donne pouvoir à	Pouvoirs	Reçoit pouvoir de	Reçoit pouvoir de	Émargement
M.	HOELTZEL	Marc	Invité	Directeur général de l'Agence de l'eau	OUI						
M.	DIETRICH	Guy	Invité	Directeur général adjoint de l'Agence de l'eau	OUI						
M.	DUCHÈNE	Pascal	Invité	Directeur de la Planification et de la Programmation	OUI						
M.	DINCUFF	Lionel	Invité	Directeur des redevances et des Usages de l'eau	OUI						
M.	BOURMAUD	David	Invité	Directeur délégué à l'Évaluation, au Contrôle et à l'Appui à la Stratégie	OUI						
M.	LERT	Laurent	Invité	Directeur délégué à la Commande Publique et aux Moyens Généraux	EXCUSÉ						
Mlle	CHAFFAROD	Florence	Invité	Directrice déléguée à la Communication	OUI						
M.	SIMONIN	Pascal	Invité	Directeur des Ressources Humaines	EXCUSÉ						
M.	PELLERIN	Bruno	Invité	Directeur des Aides et de l'Action territoriale	OUI						
Mme	PELOUIN	Corine	Invité	Directrice adjointe des Aides et de l'Action Territoriale Chef du Service Rhin Supérieur et III	OUI						
Mlle	MAUVIEUX	Patricia	Invité	Directrice des Politiques d'intervention	OUI						
Mme	WALTER	Sarah	Invité	Chef du service territorial "Moselle aval et Sarre"	EXCUSÉ						
M.	SZACOWNY	Christian	Invité	Délégué aux Relations Institutionnelles	EXCUSÉ						
M.	GOETGHEBEUR	Philippe	Invité	Directeur adjoint des Politiques d'intervention	OUI						
M.	DIETRICH	Daniel	Invité	Directeur des Systèmes d'information	OUI						

Civilité	Nom	Prénom	Collège	Titre	Présent	Représenté par...	Donne pouvoir à	Pouvoirs	Reçoit pouvoir de	Reçoit pouvoir de	Émargement
M.	PROPIN	Sébastien	Invité	Chef du Service Administration des données, Etudes & Décisionnel	EXCUSÉ						
Mme	DIETLIN	Sandra	Invité	Adjointe au Directeur Délégué et responsable du pôle "programme"	OUI						
Mme	MULLER	Stéphanie	Invité	Chargée de l'évaluation et de la prospective - DECAS	OUI						
Mme	FICHTER	Aude	Invité	DECAS - Chargée de projet	OUI						
M.	VAUTHIER	Jean-Marc	Invité	Chef du service territorial "Moselle amont Meuse"	OUI						
M.	BACHMANN	Vincent	Invité	Adjoint au Directeur de la Planification	OUI						
Mme	SCHMITZBERGER	Katia	Invité	Directrice de projet valorisation des données - DP	OUI						
Mme	VAGNONI	Marie	Invité	NOMADEIS	OUI						
	POINZON	Florent	Invité	Collaborateur parlementaire M. Xavier PALUZZI-KIEWICZ							